



Ateliers

B L A N D E N I E R

Politique relative à la chaîne d'approvisionnement

1. BLANDENIER SA est un membre certifié du Responsible Jewellery Council (RJC) et en tant que tel, nous nous engageons à :

- respecter les droits humains conformément à la Déclaration universelle des droits de l'Homme et à la Déclaration de l'Organisation Internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- ne pas participer à aucune forme de corruption, de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme et ne pas tolérer de telles activités
- ne fournir aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés illicites
- permettre aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations concernant nos chaînes d'approvisionnement
- mettre en œuvre le modèle en 5 étapes de l'OCDE dans le cadre de l'exercice de notre devoir de diligence relatif aux chaînes d'approvisionnement responsables

2. Concernant les violations flagrantes lors de l'extraction, du transport ou du commerce de l'or et des pierres précieuses, nous ne tolérons, n'assisterons ou ne faciliterons en aucune manière l'exaucement des actes suivants :

- la torture ou les traitements cruels, inhumains et dégradants
- le travail forcé ou obligatoire
- les pires formes de travail des enfants
- les violations des droits de l'Homme
- les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ou les génocides

3. Nous n'achetons que des diamants conformes au Système de Certification du Processus de Kimberley et, de ce fait, ne tolérons aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés non-étatiques ou leurs entités affiliées se livrant illégalement aux activités suivantes :

- le contrôle de sites miniers, d'itinéraires de transport ou de points de commerce des diamants
- la taxation ou l'extorsion de fonds ou de diamants sur des sites miniers, des itinéraires de transport ou des points de commerce de diamants

4. Nous cesserons immédiatement toute relation commerciale avec des fournisseurs pour lesquels nous aurons identifié des risques indiquant leur implication directe ou indirecte dans des violations mentionnées au paragraphe 2 et 3.



Ateliers

B L A N D E N I E R

5. Nous affirmons que le rôle des forces de sécurité publiques ou privées est d'assurer la sécurité des travailleurs, des installations, des équipements et de la propriété, en accord avec la réglementation, incluant celle qui régit les droits humains, Nous ne fournirons aucun soutien aux forces de sécurité publiques ou privées qui commettent les atteintes décrites au paragraphe 2 ou qui agissent illégalement comme décrit au paragraphe 3.

6. Concernant les pots-de-vin et les fausses déclarations sur l'origine de l'or et des pierres précieuses, nous nous abstenons d'offrir, de promettre, d'accorder ou de demander des pots-de-vin, et nous résisterons aux sollicitations de pots-de-vin, destinés à cacher ou masquer l'origine de l'or et des pierres précieuses.

7. Nous soutiendrons et contribuerons aux efforts destinés à éliminer le blanchiment d'argent dans les situations où nous aurons identifié un risque raisonnable de blanchiment d'argent lié à l'extraction, au commerce, au traitement, au transport ou à l'exportation de l'or et des pierres précieuses.